

SÉLECTION DU BARÈME DE COTISATIONS (Pour les assurés du personnel Wincasa)

L'entrée à Wincasa SA entraîne l'affiliation à la caisse de pension du groupe Implenia. Vous trouverez donc ci-joint un bref récapitulatif du règlement.

Afin de mieux pouvoir prendre en compte vos besoins personnels, vous avez la possibilité de sélectionner vous-même le montant de vos cotisations d'épargne personnelles parmi les trois barèmes (possibilité de choix entre Minus, Standard ou Plus):

- Le barème **Minus** vous permet de réduire vos cotisations d'épargne de 2.0 % et donc également vos prestations futures au moment de la retraite.
- Avec le barème **Plus**, vous augmentez vos cotisations d'épargne de
 - 2% (âge 25 – 34)
 - 4% (âge 35 – 44)
 - 5% (âge 45 – 44)
 - 6% (à partir de 55 ans)et donc également vos prestations futures au moment de la retraite.

La cotisation de l'employeur est la même pour tous les barèmes (barème Standard).

Si vous choisissez le barème Minus ou Plus, nous vous prions de nous retourner le talon ci-dessous d'ici le début de votre emploi chez Wincasa SA, sans quoi vous serez affilié au barème Standard. Vous pourrez à l'avenir décider chaque année de changer de barème de cotisations en nous en faisant respectivement la demande par écrit au plus tard en fin d'année. Sans cette information, vous demeurerez assuré au barème de l'année précédente.

L'équipe d'Implenia Vorsorge se tient volontiers à votre disposition pour toute question ou pour une consultation personnelle.

Implenia Vorsorge
Laupenstrasse 19
CH-3008 Bern

SÉLECTION DU BARÈME DE COTISATIONS (Pour les assurés du personnel Wincasa)

Nom

Prénom

Date de naissance:

Je choisis le barème de cotisations suivant à partir de la date de mon entrée:

(sans retour d'information de ma part, je serai automatiquement assuré au barème de cotisation Standard):

Minus

Plus

Standard

Lieu et date

Signature